



SERVICES AUX PERSONNES

LES MISSIONS DU CADRE DE SANTÉ

COMMUNIQUER ET
INFORMER SUR LES RÉGLES
DE BONNES PRATIQUES

PARTICIPER À
L'ÉLABORATION DES
PROJETS DE
L'ÉTABLISSEMENT

S'ASSURER DE LA MISE EN
ŒUVRE DES PROJETS

ÉLABORER LES PLANNINGS
DES ÉQUIPES



LES QUALITÉS DU CADRE DE SANTÉ :

- ÊTRE DISPONIBLE, À L'ÉCOUTE
- SAVOIR GÉRER LES CONFLITS
- SAVOIR PRENDRE DES DÉCISIONS
- OBSERVATION ET RIGUEUR

Il a pour mission, au sein d'un service hospitalier, d'assurer le management de l'organisation des soins. Il chapeaute ainsi l'équipe soignante du service.

En EHPAD, il participe à l'admission des nouveaux résidents, en s'assurant de la bonne compréhension des règles de vie de la structure.

Il développe la culture de la prévention et gère les risques. Il participe aussi à la gestion médicoéconomique au sein du pôle.

Le diplôme d'État de cadre de santé est obligatoire pour exercer. Accessible après un certificat permettant d'exercer une profession paramédicale et 4 ans d'expérience.

Le diplôme se prépare dans un institut de formation de cadre de santé (IFCS).

LES MISSIONS DES AIDANTS (IDE, ASD & AVS)

RÉALISER ET CONTRÔLER LES SOINS

S'ASSURER DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET DE LA CONTINUITÉ DES SOINS

METTRE EN OEUVRE LE PROJET DE SOINS ET DE VIE DE CHAQUE RÉSIDENT

INFORMER LE RÉSIDENT ET SA FAMILLE

L'infirmier(ière) Diplômé(e) d'État

- **IDE**, intervient à un niveau individuel, il est responsable de l'exécution des soins. Il signale au médecin toute évolution de l'état de santé de la personne âgée.

Les études d'infirmiers se réalisent sur 3 ans, après une inscription via la plateforme PARCOURSUP.



L'aide-soignant(e) Diplômé(e)-

ASD, est un intervenant très proche de la personne âgée puisqu'il l'assiste dans les actes de la vie quotidienne.

Pour devenir aide-soignante, il faut avoir obtenu le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant Il faut avoir au minimum 17 ans et passer un concours d'entrée en formation qui dure 10 mois. Les aides-soignants peuvent avoir des places dédiées pour les études d'infirmiers.

LES QUALITÉS NÉCESSAIRES :

- EMPATHIE ET COMPRÉHENSION
- QUALITÉ RELATIONNELLE ET DE COMMUNICATION
- SAVOIR PRIORISER LES SOINS
- OBSERVATION ET RIGUEUR

L'auxiliaire de vie sociale - AVS,

fait également partie du personnel soignant. Son rôle est d'intervenir au domicile des personnes en perte d'autonomie ou souffrant d'une pathologie.



LES MISSIONS DE L'AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

RESPECTER DES PROTOCOLES TRÈS STRICTS

MAÎTRISER ET EXÉCUTER L'ENTRETIEN DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

RÉALISER LA DÉSINFECTION DU MATÉRIEL DANS LES ZONES À RISQUES

S'ASSURER DE LA PROPRETÉ DES LOCAUX



LES QUALITÉS NÉCESSAIRES :

- SENS DU CONTACT
- QUALITÉ RELATIONNELLE
- ORGANISATION ET AUTONOMIE
- RESPECT DES CONSIGNES

Il participe à la distribution des repas et du linge. Il peut être également amené à faire les lits et changer les draps.

Il intervient principalement en hôpitaux, cliniques, EHPAD et établissements de cure.

Accessible avec le CAP APH - agent de propreté et d'hygiène, titre professionnel agent de service médico-social.

Mais aussi au niveau bac avec un Bac pro HPS, ou Bac pro ASPP.

Possibilité d'évoluer après quelques années d'expérience vers un poste de chef d'équipe ou vers la fonction d'aide-soignant.

```
■ 101001000111010
■ 1010010001110101001
■ 101001000111010100101
  - 101001000111010
  - 01001000111010
■ 1010010001110101
■ 101001000111010100101
■ 101001000111010100101 -
■ 10100100011101010
■ 1010010001110101001
  101001000111010
  01001000111010
■ 1010010001110101001
■ 1010010001110-
■ 101001000111010100
■ 101001000111010100101
■ 10100100011101010-
```

